

Affaire 4

Constat d'insuffisance et/ou d'inadéquation de l'offre d'infrastructure de charge sur le territoire du SIPPEREC

1. Contexte

Le SIPPEREC intervient dans le domaine de la mobilité propre en Ile-de-France depuis janvier 2017 en proposant aux collectivités de développer leurs usages. Il est en outre une des autorités organisatrices de la distribution publique d'électricité majeures en Ile-de-France. De ce fait, il est devenu un observateur de l'évolution de l'offre d'infrastructures de charge.

Le Syndicat a pu dresser plusieurs constats l'incitant, aujourd'hui, à déployer un réseau cohérent et homogène sur son territoire.

Tout d'abord, au regard des enjeux gouvernementaux en matière de réduction des émissions de CO2 et d'émissions polluantes : l'Etat et les principaux constructeurs automobiles, à travers le contrat de filière stratégique Automobile signé en mai 2018, se sont engagés à promouvoir la mobilité électrique, en multipliant la vente de véhicules 100 % électriques par 5.

L'Union Européenne va également dans ce sens en interdisant la vente de voitures et camionnettes thermiques neuves à partir de 2035.

Le développement de la mobilité propre est également devenu un enjeu pour les collectivités :

- La Métropole du Grand Paris, a adopté, le 12 novembre 2018, l'instauration d'une Zone de Faible Emission qui permettra d'interdire, à l'horizon 2030, la circulation des véhicules les plus polluants au sein du territoire métropolitain ;
- La Ville de Paris a, pour sa part, déclaré qu'elle envisageait d'interdire la circulation des véhicules thermiques en 2030 ;
- Enfin, la Région Ile-de-France a annoncé sa volonté d'aider financièrement les maîtres d'ouvrages qui souhaitent déployer un réseau de bornes de recharge.

Sur le territoire de Paris et la petite couronne, l'initiative de la Ville de Paris, transférée par la suite au Syndicat Autolib' Vélib' Métropole (SAVM), de déployer un service d'autopartage en 2011, a permis l'installation de plusieurs milliers d'infrastructures de charge pour véhicules électriques.

Néanmoins, la résiliation du contrat de délégation de service public par le SAVM le 28 juin 2018 a entraîné l'arrêt du service d'autopartage, et, par conséquent, l'arrêt définitif du service de recharge lié à l'activité d'autopartage.



SIPPEREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

Avant l'arrêt du service Autolib, le territoire francilien comptabilisait 8 994 points de charge en service, dont 69% étaient issus de ce réseau :

Département	Total points de charges (PDC)	PDC privé accessible au public	Dont PDC Autolib	Part Autolib
PARIS	3 844	325	3 249	85%
Hauts-de-Seine	1 894	78	1 708	90%
Val-de-Marne	674	66	561	83%
Seine-Saint Denis	605	55	536	89%
Seine-et-Marne	631	129	-	0%
Yvelines	606	128	87	14%
Essonne	404	88	26	6%
Val d'Oise	336	126	56	17%
Total	8 994	995	6 223	69%

Etude SIPPEREC/SAVM

A ce jour, le nombre d'infrastructures en service a fortement diminué :

Département	Total PDC
PARIS	2269
Hauts-de-Seine	996
Val-de-Marne	665
Seine-Saint Denis	687
Seine-et-Marne	1487
Yvelines	961
Essonne	414
Val d'Oise	249
Total	7728

2. Evaluation du besoin à court, moyen et long terme

a. Besoin à court terme

L'étude lancée en partenariat entre le SAVM et le SIPPEREC début 2018 a permis d'identifier les futurs besoins en infrastructures de recharge en Ile-de-France.

A court terme, c'est plus de 8 000 points de charge qui seront nécessaires sur le territoire francilien (hors Paris). En effet, la croissance prévisionnelle du nombre de véhicules électriques dans les



SIPPAREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

prochaines années devrait engendrer un besoin accru en infrastructures de charge sur le domaine public :

Département	Habitants	Nb Véhicules	Nb VE ¹ (01/19)	Nb projeté VE 2025	Besoin PDC projeté 25
Hauts-de-Seine (92)	1 601 000	879 441	13 089	18952	1900
Seine-Saint-Denis (93)	1 571 000	688 150	2 527	15712	1570
Val-de-Marne (94)	1 366 000	610 497	2 359	16759	1680
Seine-et-Marne (77)	1 390 128	805 753	3 017	17667	1770
Yvelines (78)	1 423 576	916 080	5 830	51307	5130
Essonne (91)	1 271 956	743 293	3 176	16433	1650
Val-d'Oise (95)	1 212 296	660 963	3 010	15356	1535
Total	9 835 956	5 304 177	33 008	152186	15235

b. Besoin à moyen / long terme

L'évolution attendue du nombre de véhicules rechargeables, après 2022, a fait l'objet de plusieurs études, et notamment :

- Le gestionnaire du réseau de transport d'électricité, RTE, en mai 2019, dans son rapport intitulé « Enjeux du développement de l'électromobilité pour le système électrique », s'appuie sur 3 scénarios de croissance pour évaluer l'impact de l'arrivée de plusieurs millions de véhicules sur le réseau et table sur un nombre de véhicules rechargeable compris entre 7 millions et 16 millions en 2035. Par extension, en Région Ile-de-France, le nombre devrait donc, d'après cette étude, osciller entre 1 million et 2 millions.
- La Fédération Européenne des transports et de l'Environnement prévoyait dans son rapport « Forte croissance électrique, quels plans pour les constructeurs automobiles », un point d'inflexion de la production de véhicules électriques européenne entre 2021 et 2022 dû, notamment, aux obligations faites aux constructeurs de limiter les émissions à compter de 2021 sous peine de forte amende.

3. Conclusion

Sur les objectifs visant à répondre aux enjeux de développement de la mobilité électrique sur le territoire francilien, le SIPPAREC constate que le besoin en infrastructures de charge sur le domaine public doit être corrélé à la mise en circulation du nombre de véhicules. Il est ainsi prévu une hausse importante du nombre de véhicules électriques dans les prochaines années².

¹ Véhicule électrique ; regroupe les véhicules 100 % électriques et les véhicules hybrides rechargeables

² Voir les études France stratégie



SIPPAREC
ÉNERGIES ET COMMUNICATIONS

Le SIPPAREC constate également que l'insuffisance de l'offre d'infrastructures de charge sur le domaine public nécessaire au développement d'une mobilité est caractérisée à l'échelle francilienne au vu des chiffres qui précèdent.

De surcroît, l'arrêt du service d'autopartage Autolib' a entraîné un effondrement des points de charge à disposition du public, rendant l'offre inadéquate sur le territoire. Le territoire francilien, pourtant marqué par un besoin accru d'infrastructures, lié notamment à l'importante part d'habitat collectif, est donc insuffisamment couvert pour permettre la charge, sur le domaine public, des véhicules électriques.

Le SIPPAREC prend donc acte de l'insuffisance et de l'inadéquation de l'offre de recharge sur son territoire. Cette situation, si elle venait à perdurer, aurait des conséquences non négligeables sur le développement de la mobilité propre.

Le SIPPAREC, propose donc de mettre en œuvre la compétence "Infrastructures de charge" prévue à l'article 3 bis des statuts afin de déployer un réseau de plus de 3 000 points de charge sur son territoire en lieu et place des communes qui lui transféreront la compétence Infrastructures de charge.

Envoyé en préfecture le 24/04/2024

Reçu en préfecture le 25/04/2024

Publié le

ID : 092-219200466-20240424-DEL2024_35-DE

S²LO